

BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (article 301)
version 1 du Code général des impôts

Designation de l'entreprise		1001 CLES.COM		Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise		2 Chemin des Prés		34160 SUSSARGUES			
SIRET		5 2 8 8 3 9 6 1 6 0 0 0 2 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
				Exercice N clos le 33 12 2022			
ACTIF IMMOBILISÉ	ACTIF		Brut	Amortissements – Provisions		Net	
			1	2	3		
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012			
		{ Autres *	014	3 320	016	3 320	
		Immobilisations corporelles *	028	52 955	030	48 753	4 203
		Immobilisations financières * (1)	040	1 489	042		1 489
		Total I (5)	044	57 764	048	52 073	5 692
CAPITAUX PROPRES	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070			
		{ Autres * (3)	072	3 136	074		3 136
	Valeurs mobilières de placement	080	231 631	082		231 631	
	Disponibilités	084	81 824	086		81 824	
	Charges constatées d'avance *	092	2 112	094		2 112	
	Total II	096	318 703	098		318 703	
		Total général (I + II)	110	376 468	112	52 073	324 395
						Exercice N NET 1	
PASSIF							
DETTE (4)	Capital social ou individuel *			120		5 000	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		500	
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131)	132		228 859	
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136		8 635	
	Provisions réglementées			140			
	Total I	142				242 995	
	Provisions pour risques et charges			Total II	154		
RENOVO	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		7 886	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	19 236)	172	73 514	
	Produits constatés d'avance			174			
Total III	176				81 400		
	Total général (I + II + III)	180			324 395		
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 140		
(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

lettre de forme à l'original

2023

②

COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 702, annexe A bis du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 1001 CLES.COM

Néant *

Exercice N clos le

31 12 2022

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210
	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		
Production vendue	{ Biens Services *		215	214
			217	218
Production stockée *	(Véhicules du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
Production immobilisée *				224
Subventions d'exploitation reçues				226
Autres produits			230	11 880
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	257 712

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234	
	Variation de stocks (marchandises)*	236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : 661... - immobilier :)	242	111 203
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE*)	243	972) 244
	Remunerations du personnel *	250	86 879
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	252	42 228
	Dotations aux amortissements *	254	5 345
	Dotations aux provisions	256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259 260	} 262 87
		Total des charges d'exploitation (II)	264 248 111

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280	559	Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels (IV)				290

Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	300
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	348	
Impôt sur les bénéfices * (VII)		306	1 524

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	8 635	314
---------------------	--	-----	-------	-----

Rémunerations et avantages personnels non déductibles *	316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	318		
Provisions non déductibles *	322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)	324	1 524	
Divers* dont intérêts excédentaires des créts-cts d'associés 247 Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	

DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997	
Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies et octies A)	987
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989
ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344
ZFANG (44 quaterdecies)	345		
BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies)	655	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies A)	643	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies B)	645	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies C)	647	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies D)	648	
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 décies E)	641	
	Déductions exceptionnelles (art. 39 décies F)	990	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 décies G)	649	

DÉFICITS	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	10 159	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	10 159	372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

1001CLES.COM

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 5 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 2 CHEMIN DES PRES
34 160 SUSSARGUES**

528 839 616 RCS MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le trente juin,

A 11 heures,

Les associés de la société 1001CLES.COM se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie GARCIA, en sa qualité de Présidente.

La feuille de présence, certifiée exacte, permet de constater que les associés présents possèdent 50 actions sur les 50 ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence
- Les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31/12/2022
- Le texte des résolutions qui sont soumises à l'assemblée



La Présidente déclare que les documents et renseignements visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la Présidente.
- Affectation du résultat
- Questions diverses

La Présidente présente à l'assemblée les comptes de l'exercice écoulé.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels, approuve ceux-ci, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

AN-6

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8635 euros de la manière suivante :

Distribution de dividendes	8 635 euros
----------------------------	-------------

Par ailleurs, l'Assemblée Générale décide de prélever la somme de 86 365 euros afin de porter la distribution de dividendes à la somme de 95 000 €, répartis de la manière suivante, au prorata des participations des actionnaires au capital de la société :

Nathalie GARCIA	36 100 €
Franck GARCIA	36 100 €
Thibault GARCIA	22 800 €

Compte tenu de cette affectation ainsi que de la distribution de dividendes, les capitaux propres de la société seraient ainsi portés à 147 995 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle les distributions des trois derniers exercices :

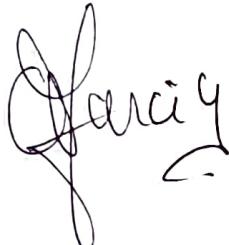
Exercice 2022	60 000 €
Exercice 2021	Néant
Exercice 2020	Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

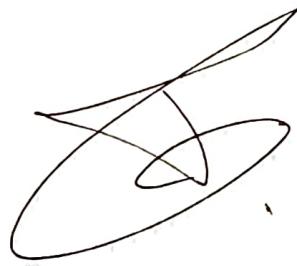
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

La Présidente



Les associés



1001CLES.COM
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 5 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 2 CHEMIN DES PRES
34 160 SUSSARGUES

528 839 616 RCS MONTPELLIER

EXTRAIT DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8635 euros de la manière suivante :

Distribution de dividendes	8 635 euros
----------------------------	-------------

Par ailleurs, l'Assemblée Générale décide de prélever la somme de 86 365 euros afin de porter la distribution de dividendes à la somme de 95 000 €, répartis de la manière suivante, au prorata des participations des actionnaires au capital de la société :

Nathalie GARCIA	36 100 €
Franck GARCIA	36 100 €
Thibault GARCIA	22 800 €

Compte tenu de cette affectation ainsi que de la distribution de dividendes, les capitaux propres de la société seraient ainsi portés à 147 995 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle les distributions des trois derniers exercices :

Exercice 2022	60 000 €
Exercice 2021	Néant
Exercice 2020	Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

La Présidente

